

Opération «Les temps forts de l'An 2000» - Subvention à Alternative Chantiers

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre du programme des manifestations marquant l'an 2000, la Ville a retenu un projet de l'association Alternative Chantiers consistant en la conception et la réalisation de sculptures et objets monumentaux sur le thème des Droits de l'Homme.

Treize sculptures seront réalisées et installées dans chaque quartier de la ville d'ici l'été. Les Conseils de Quartiers sont associés à l'opération pour le choix de chaque site d'implantation, l'information, la sensibilisation de la population.

Cette opération servira de support à un chantier d'insertion visant plus spécifiquement un public de jeunes filles et de jeunes femmes. La Mission Locale - Espace Jeunes est impliquée dans la démarche d'identification du public à prioriser.

Alternative Chantiers souhaite ainsi démontrer un savoir-faire en matière de réalisation de décoration urbaine et dégager un gisement d'activités permettant de pérenniser son action d'insertion par l'économique.

Elle développe une action de ce type depuis plusieurs années notamment sur le secteur du Pays de Montbéliard.

Le dossier «Evénements 2000» sera inscrit au programme annuel du Contrat de Ville et l'Etat sera sollicité pour permettre un prolongement de l'action par des projets de décoration urbaine dans les quartiers lors des fêtes de fin d'année.

A l'issue de l'expérience, Alternative Chantiers évaluera la possibilité de pérenniser localement un chantier d'insertion permanent sur ce type d'activités.

La Ville apporte à l'opération une subvention de 300 KF inscrits au BP 2000 de la délégation Politique de la Ville.

Cette somme concerne les dépenses de conception, d'achat des matériaux et le complément des rémunérations des personnels d'encadrement et des personnes en insertion.

Sur proposition de la Commission Politique de la Ville, le Conseil Municipal est invité à attribuer à l'association Alternative Chantiers une subvention de 300 KF et à autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante.

La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au BP 2000 chapitre 92.024.6574.00402.47030.

«M. THIRIET : Je crois qu'il est important de faire le point. Vous voyez que dans les événements forts de l'année 2000, nous avons mis un chantier d'insertion. C'est bien la vocation de la Ville de Besançon et nous avons constaté que nous n'avons pas suffisamment et même pas du tout de chantier d'insertion plus particulièrement pour les jeunes filles qu'on ne met pas sur un chantier de murailles avec l'ADDSEA de la même façon. Donc Alternative Chantiers a étudié cette approche, avec la Mission Locale et la Politique de la Ville, nous avons considéré que cela pouvait être intéressant et avec Gérard BOICHON nous avons pensé qu'on pourrait en envisager la pérennisation en

fonction des résultats. Donc à l'occasion de l'année 2000 nous faisons ce chantier d'insertion mais l'idée est bien de continuer dans cette voie.

Comment cela va-t-il se traduire ? Nous avons dégagé 13 alinéas de la déclaration des droits de l'homme qui seront représentés par 13 statues, et d'importance puisqu'elles iront de 4 à 7 mètres, faites avec des artistes et des plasticiens. Chacune de ces statues et chacun de ces articles seront reçus et adoptés par un des 13 conseils de quartier de la Ville et un certain nombre de manifestations pourront avoir lieu autour de ce chantier. Ces 13 statues seront ensuite réunies sur l'esplanade des Droits de l'Homme vers le mois d'octobre pour signifier effectivement que les quartiers sont bien dans la ville. Donc on a dans cette opération à la fois un chantier d'insertion, une démarche de citoyenneté et de présence dans les quartiers. On fait d'une pierre trois coups si vous voulez».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition qui lui est soumise.

M. PINARD ne prend pas part au vote.

Récépissé préfectoral du 23 mai 2000.